

**RAPPORT N° 00/3-37**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAIN**

**(Création d'une voie future /  
Ruelle Tadar / AP 279 / Sarifa LOKHAT)**

L'objectif de créer une voie reliant le Boulevard Lancastel à la Rue Maréchal Leclerc a conduit la Ville à procéder à l'acquisition de parcelles dans le secteur de la Ruelle Tadar (confer les terrains communaux cadastrés section AP n° 48 et n° 50).

L'opportunité est aujourd'hui d'acquérir un terrain bâti appartenant à Madame Sarifa LOKHAT (cadastré section AP n° 279) sis à la Ruelle Tadar, d'une superficie de 240 m<sup>2</sup> environ.

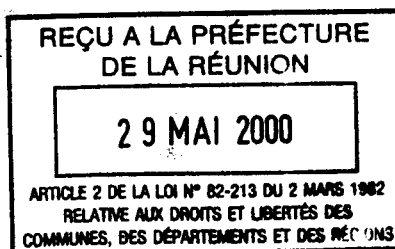
Cette acquisition, venant compléter la maîtrise foncière que la Ville détient déjà sur le site, revêt donc un intérêt certain. Elle permettra par ailleurs de renforcer le stationnement dans ce secteur.

Le bien a été évalué à 480 000 F par les Domaines.

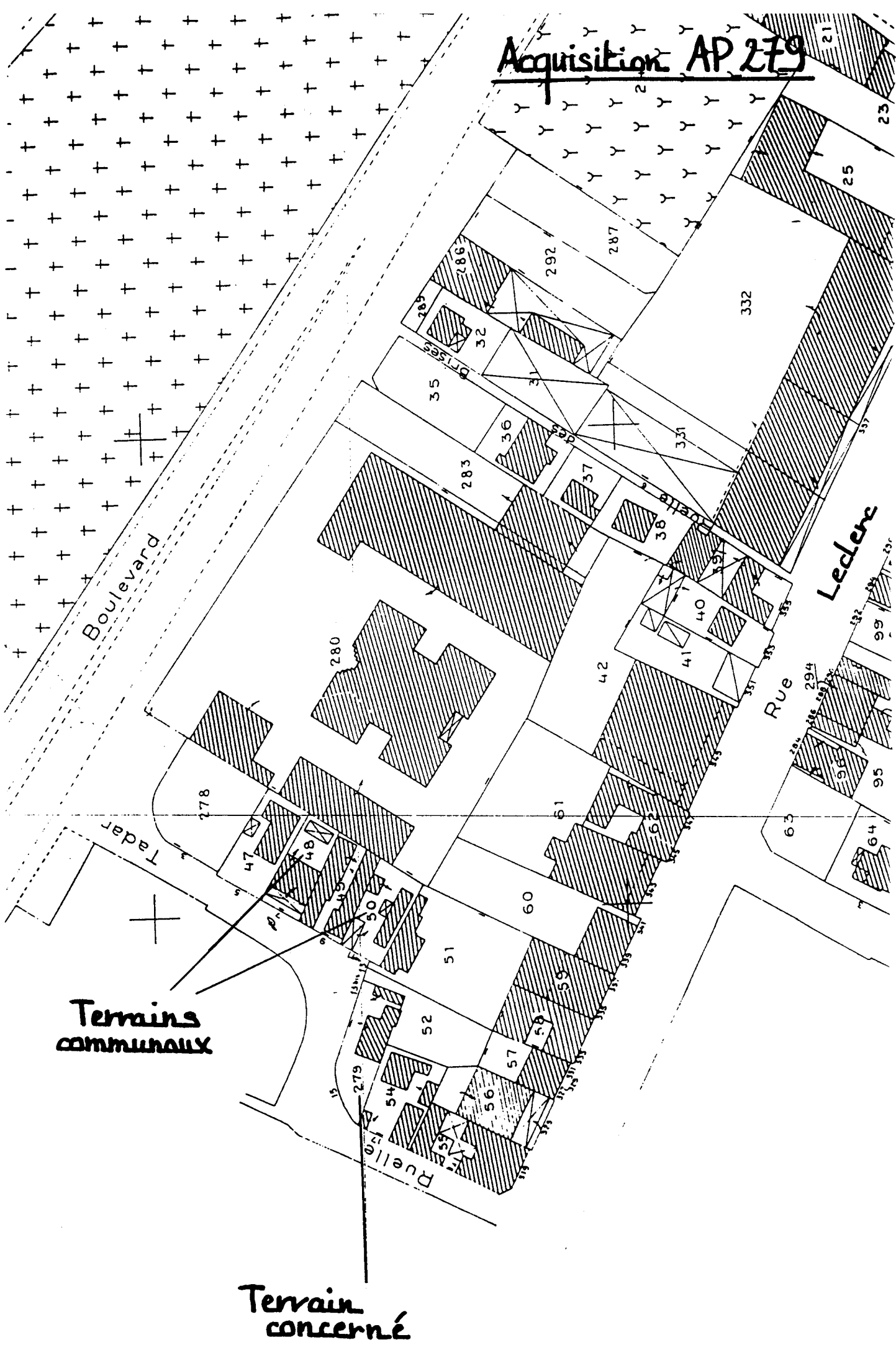
Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir vous prononcer sur l'acquisition du terrain de Madame Sarifa LOKHAT décrit ci-dessus au prix conforme à l'estimation des Domaines, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



Acquisition AP 279



Terrains communaux

Terrain concerné

Brigade d'Évaluation Domaniale  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7015  
97701 Saint Denis Messag Cédex 9  
Tel : (02 62) 43 69 31

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 870-00    Évaluateur : J-C LELIEVRE    Dact: V0870M.DOC  
ACQUISITION AMIABLE

- 1 Service consultant : **COMMUNE DE SAINT DENIS**
- 2 Date de la consultation : 04-01-2000
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Non précisée
- 4 Propriétaire présumé : M<sup>me</sup> S. LOKHAT
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : **SAINT DENIS**  
Parcelle cadastrée AP 279.  
Terrain de 241m<sup>2</sup> de superficie, en façade sur la ruelle TADAR, sur lequel est édifié  
un ensemble en dur et bois sous toles à un niveau à usage d'habitation.  
SHO : 90m<sup>2</sup>

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone UA

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :  
Valeur immeuble bâti libre : **480 000 F**

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf  
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle  
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an  
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit  
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était  
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.  
Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par  
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 09/05/00

Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur,

J-C LELIEVRE